

Un butor étoilé recueilli au Parc d'Isle !



Créé en 1982 pour venir en aide aux oiseaux victimes d'accidents ou de malveillance diverses, le Centre de Sauvegarde du Parc d'Isle accueille chaque année entre 100 et 200 oiseaux sauvages.

Membre de l'Union Française des Centres de Sauvegarde (UFCS), il est habilité à recevoir uniquement les oiseaux sauvages.

Les oiseaux accueillis et soignés doivent garder leur caractère sauvage, ainsi les contacts avec l'homme sont limités au minimum, c'est pourquoi les oiseaux du Centre ne sont pas visibles du public. L'objectif est qu'ils retrouvent leur liberté le plus rapidement possible et soient en mesure de se nourrir seuls.

Le Centre est composé d'une infirmerie, de volières de rééducation et de volières de réadaptation. Les 7 soigneurs animaliers du Parc d'Isle se relaient 365 jours/an auprès des pensionnaires du Centre pour optimiser leurs chances de rejoindre la vie sauvage.

Plusieurs étapes ... de l'accueil à la remise en liberté :

1. l'accueil de l'oiseau à la Maison de l'Environnement
2. le transfert vers le Centre et prise en charge de l'oiseau par un soigneur animalier titulaire du « certificat de capacité Entretien d'animaux non domestiques »

3. examen visuel puis transfert chez le vétérinaire si besoin (radios, pose d'attelles, ...)
4. suivi quotidien réalisé par les soigneurs animaliers du Parc : soins, alimentation, contrôle de l'état de santé. En fonction de l'état de santé de l'oiseau : passage progressif en volière de rééducation puis en volière de réadaptation
5. enfin l'oiseau est relâché dans le milieu naturel.

Le centre a recueilli un oiseau très rare : un butor étoilé. De mémoire, notre soigneur animalier indique ne pas avoir vu cet oiseau au sein du Parc d'Isle depuis plus de 20 ans !!!

Ce spécimen rare a franchi les différentes étapes décrites ci-dessus, bien rétabli, il a retrouvé sa liberté dans la Réserve Naturelle des Marais d'Isle.

Que faire si vous trouvez un oiseau sauvage en difficulté ?

- Prenez contact avec la Maison de l'Environnement, au 03 23 05 06 50, qui vous informera sur : votre sécurité, la sécurité de l'animal, la nécessité ou non de venir en aide à l'animal, la législation, le transport.

Quelques conseils pratiques :

La capture :

Gardez votre calme, pas de gestes brusques ni de cris.

Manipulez l'animal avec des gants ou enveloppez le d'un vêtement ou d'une couverture

Méfiez-vous des serres (griffes) des rapaces. Si c'est un échassier (héron, cigogne), protégez-vous du bec en maintenant sa tête avec une main.

En cas de morsure ou de griffure, contactez au plus vite votre médecin ou la Direction des Services Vétérinaires de votre département.

La contention :

Placez l'oiseau dans un carton adapté à sa taille, percé de petits trous d'aération et couvrez le fond avec du journal froissé pour qu'il ait un point d'appui.

Conservez l'animal dans un endroit tempéré et laissez-le au calme. Le stress peut s'avérer mortel pour plusieurs espèces.

Précautions vitales pour l'animal :

Ne jamais lui donner de médicament, à boire ou à manger.

Éviter tous chocs thermiques.

Afin de ne pas aggraver les blessures, ne jamais le placer dans une cage grillagée.

Agglomération du Saint-Quentinois

Communiqué de presse

Le 06/12/2017 17:12

Ces conditions ne doivent être que très temporaires. L'essentiel sera toujours de faire parvenir le plus vite possible l'animal au Centre de Sauvegarde où il recevra des soins adaptés.

Parc d'Isle

avenue Léo Lagrange

02100 SAINT-QUENTIN

Tél. 03 23 05 06 50

agglo-saintquentinois.fr

facebook.com/parcdisle

CONTACT

— Cabinet de Madame la Présidente

03 23 06 30 06 · cabinet.agglo@casq.fr